

### Météo

Le soleil revient à partir de ce mardi. Les températures devraient atteindre 26°C jeudi. Le temps se dégrade dimanche et en début de semaine prochaine avec des averses parfois orageuses.

Par Francis GOLAZ

En cas de pluies, décalez le conseil d'une journée par tranche de 3 mm de pluie.

### Conseil sans pluie pour la période du 30 Août 2021 à la fin des irrigations



**Maïs grain**

**Stade :**

Floraison + 5 semaines

Les maïs ont pris du retard du fait du manque de température. Le stade de fin des besoins en eau devrait être atteint entre le 5 et le 25/09 selon les situations (dates de semis / variétés). **Pour un conseil personnalisé plus précis voir ci-dessous Irristop.**

- **Sols superficiels (30mm) :** 5° apport en fin de semaine (à finir vers le 9/9).
- **Sols moyens (35mm) :** 3° apport cette semaine (à finir vers le 7/9).
- **Sols profonds (35mm) :** Terminez le 1° apport. 2° apport en fin de semaine prochaine (à finir vers le 19/9).

**En sols profonds ce dernier apport n'est nécessaire que pour les situations tardives et pourra être évité si les pluies de début de semaine prochaine sont suffisantes (15-20 mm). En sols superficiels, s'il ne pleut pas, en situations tardives une irrigation supplémentaire pourra être nécessaire vers le 15/09.**

### ➤ Irri-Stop Maïs grain 2021

Inscriptions avant lundi 6/09 midi

au 02.37.24.45.51 c.berce@eure-et-loir.chambagri.fr

Ce conseil personnalisé (basé sur vos irrigations), réalisé à partir de mesure d'humidité sur vos maïs (10 épis épanouillés), vous permet de savoir précisément si il est utile de continuer à irriguer / jusqu'à quelle date votre maïs aura besoin d'eau. Coût : 31.90 € HT/échantillon.

**Ramassage chez vous le Mardi 7 Septembre, pour un conseil renvoyé par e-mail le Vendredi 10 septembre.**



**Betterave sucrière**

**Stade :**

Couverture du sol : 10 Juin

Ne plus irriguer. Pour éviter d'être pénalisé à la récolte, toute irrigation après le 20 août est déconseillée

### Prélèvements en Rivière

Le troisième arrêté préfectoral en date du Mardi 24 août 2021 modifie les restrictions applicables aux prélèvements en rivière. Voir le détail des rivières concernées au verso. \*

### ➤ Volume limitant

**Sur Maïs grain :** La période la plus sensible est passée. Vous pouvez restreindre si nécessaire les doses en maintenant la fréquence des apports (pour minimiser les conséquences sur le rendement).

**Sur Betterave sucrière :** Ne plus irriguer. Les irrigations tardives après le 15-20 août sont déconseillées : elles risquent d'augmenter la tare terre et diluent le sucre (plus de tonnage à transporter).

### ➤ N-forage 2021

**Prolongation jusqu'à la fin de la période d'irrigation**

Apportez vos prélèvements (une petite bouteille de 30 cl) à la Chambre d'agriculture de Chartres, accompagné de son bon de commande (18 € HT par échantillon soit 21,60 € TTC payable à la réception de la facture).

Il est conseillé de faire le prélèvement au cours d'un tour d'eau pendant la campagne d'irrigation. Vous pouvez conserver votre échantillon au frais et à l'abri de la lumière (réfrigérateur) jusqu'au jour de l'analyse.

➤ **Chambre d'agriculture de Chartres : Tous les jours (8h30-12h / 14h-17h) jusqu'en Octobre.**

### ➤ Calculs pour la période du 23/08 au 29/08/2021

ETP = 24 mm Pluies = 0 mm			Besoins actuels (ETM) mm/jour	Réserve restante au 30 août	Pluies cumulées au poste météo depuis le 01 juin : 191 mm				Conseils		
Prof. du sol	Réserve maxi.	Apports passés/en cours			Conseils Prochain apport		dose mm				
		Cumul			Dernière en date début fin	début		fin			
Maïs grain	< 40 cm	50	3.4	32	4	120	25 août	31 août	03 sept.	09 sept.	30
	50-70 cm	100		35	2	70	19 août	26 août	31 août	07 sept.	35
	> 80 cm	150		53	1	35	24 août	02 sept.	10 sept.	19 sept.	35
Vos parcelles											

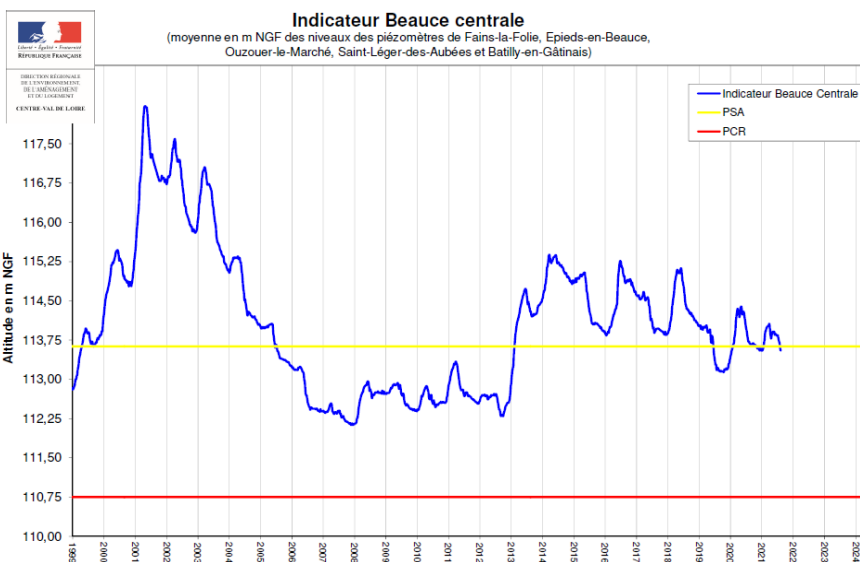
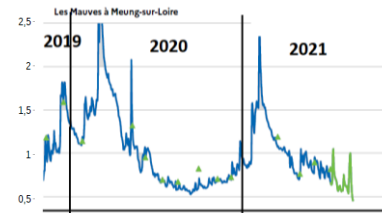
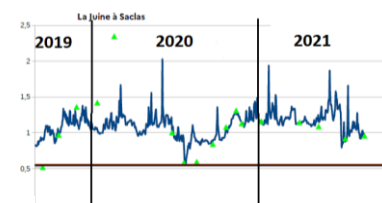
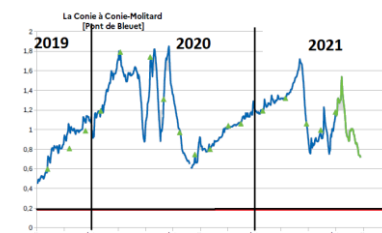
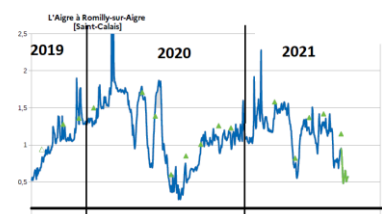
### ➤ Prélèvements en « nappe de Beauce Centrale » campagne d'irrigation 2021 :

**Le coefficient de nappe pour calculer le volume prélevable 2021 est de 1,00 en Beauce Centrale (pas de tolérance de dépassement).**

En cours de saison, des restrictions horaires complémentaires s'ajouteront si les seuils de crise (traits épais figurés sur les graphiques ci-contre) sont franchis sur les rivières exutoires :

- Si 2 rivières sur 5 sont en crise, l'irrigation sera interdite 24 h/semaine (du dimanche 8 h au lundi 8 h).
- Si 3 rivières sur 5 sont en crise, l'irrigation sera interdite 48 h/semaine (du samedi 8 h au lundi 8 h).

**Actuellement, aucune rivière n'est en dessous de ce seuil. Il n'y a donc pas de restrictions supplémentaires.**



Source : site internet DREAL Centre-Val de Loire – Données nappe : au 24/08/2021 – Données rivières exutoires : au 26/08/2021  
[http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/nappe\\_de\\_beauce.htm](http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/nappe_de_beauce.htm)

### ➤ Prélèvements « Rivières » campagne d'irrigation 2021 : situation au 30 août 2021

Rivière/Cours d'eau	Etat	Irrigation**
La Drouette	<b>Alerte renforcée</b>	<b>1 jour/semaine</b>
L'Eure de St Luperce à Jouy	<b>Alerte renforcée</b>	<b>1 jour/semaine</b>
L'Eure de Jouy à Abondant	Normal	5 jours/semaine
Le Loir de Saumeray à S <sup>t</sup> Maur	<b>Alerte renforcée</b>	<b>1 jour/semaine</b>
Le Loir de St Maur à Cloyes	<b>Alerte</b>	<b>3 jours/semaine</b>
La Voise de la source à Oinville	<b>Crise</b>	<b>Interdiction</b>
La Voise de Oinville à l'Eure	<b>Alerte</b>	<b>3 jours/semaine</b>

**Arrêté préfectoral\* du :  
Mardi 24 août 2021**

\* sous réserve de la parution d'un nouvel arrêté : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau-et-actualite-secheresse/Actualites/Arrete-prefectoral-de-restrictions-des-usages-de-l-eau> ou <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs/Recueil-des-actes-administratifs-2021/Aout>

2021/Aout

\*\* L'irrigation par prélèvement en eaux superficielles est possible dans la limite indiquée, sous réserve des autorisations administratives requises et du respect du calendrier indiqué.

Action entreprise avec l'aide de la Région Centre-Val de Loire, l'AIEL et l'Organisme Unique Irrigation Beauce 28 ; en lien avec le réseau expérimental dans le cadre du PRDAR 2014-2020.  
Chambre d'agriculture : 02.37.24.45.61 - Association des irrigants : 02.37.33.61.40